Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260428-DEL2026_51-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Avril à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les documents budgétaires ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10 Avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10 Avril 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Mme FONTAINE Odile à Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne à M. ALLAIN Stéphane, Mme LE FEUVRE Céline à Mme BARRE Karine

A été nommé secrétaire : M. THOMAZIC Sylvain

2026/51 – Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire lit et développe le rapport suivant :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.
Cette commission est composée :
- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants si la commune compte moins de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le directeur des services fiscaux procède ensuite à la désignation des six titulaires et des six suppléants de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation soient équitablement représentées.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260428-DEL2026_51-DE

Il convient que le conseil municipal désigne 6 membres titulaires et 6 membres suppléants en nombre double, en vue de l'établissement par les services fiscaux de la liste des commissaires titulaires et suppléants qui seront appelés à siéger.

Il vous est proposé :

- la liste suivante des membres : 12 membres titulaires et 12 membres suppléants
- DE DONNER POUVOIR à M. Le Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier :

Membres titulaires

N°	Nom prénom	Adresse
1	ALLAIN Stéphane	6 La Métairie du Croc TREDION
2	BARRE Karine	3 Gerpil TREDION
3	DURFORT Guénaëlle	8 Le Lety TREDION
4	PANEL Alain	1 Les Princes TREDION
5	FONTAINE Odile	23 Le Grand Villeneuve
6	THUAL Jacques	8 Rue de la libération TREDION
7	GILLET Bernard	57 Avenue des Lilas 83600 LA CRAU
8	GOLVAIT Béatrice	4 La Noé des doués TREDION
9	PRONOST Yves	13 Lannion TREDION
10	THOMAZIC Sylvain	9 Rue de Lanvaux TREDION
11	REMINIAC Evelyne	22 Impasse de Blénan TREDION
12	FEVRE Blandine	9 La Croix Baucher TREDION

Membres suppléants

N°	Nom prénom	Adresse
1	NIZAN Windy	20 Rue La Clos neuf TREDION
2	BESCOND Servanne	12 Rue du Château TREDION
3	GUILLAUME Frédéric	7 Le Lety TREDION
4	DUQUENOY Clément	4 La Ville Gazio TREDION
5	LE FEUVRE Céline	1 Boteleau TREDION
6	BOUEDO Christophe	3 Kerdossan TREDION
7	LANCELOT Jean Luc	1 Kergoët TREDION
8	REMINIAC David	5 Rue Le Clos Neuf TREDION
9	LAVENANT Marc	103 Rue du Vieux Rodouer TREDION
10	LE NY Bernard	3 Le Boffo TREDION
11	THOMAZIC Catherine	8 Rue Saint Martin TREDION
12	LE FOL Jean-Luc	6 La Ville Gazio TREDION

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

